



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit du travail

Question écrite n° 110044

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances l'état actuel de mise en oeuvre de la loi du 2 avril 2006 sur l'égalité des chances qui prévoit le curriculum vitae (CV) anonyme pour lutter contre la discrimination à l'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110044

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : promotion de l'égalité des chances

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11759